



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Dordogne
Affluent de la Dordogne
Longueur : 26 km
Bassin versant : 69 km²
Source : BD CARTHAGE®

Le DOGNON

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

Le Dognon est dans la masse d'eau « Dognon » (code européen FRFRL18_3).

Hydrométrie

Une station hydrométrique (code P0135010) a été mise en service à Thamlamy entre 1951 et 1970.

Qualité

Le Dognon est affecté d'un objectif de qualité 1 A (excellente qualité).

Réglementation

Au plan réglementaire, le Dognon est une rivière réservée, sur tout son cours, par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Intérêt écologique et patrimonial

La Vallée du Dognon a été recensée comme ZNIEFF de type II ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin. Un certain nombre de zones inventoriées (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont du Dognon.

A la confluence avec la Dordogne, le Site de la Vie et vallée du Dognon (commune de Monestier-Port-Dieu) a été inscrit le 24 mars 1993.

Mise à jour : décembre 2008